

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

ÉNERGIR, S.E.C., société dûment constituée,
ayant sa principale place d'affaires au 1717,
rue du Havre, en les ville et district de
Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Énergir »),

DÉCLARATION DU DIRECTEUR, TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT GAZIER

Je soussigné, **VINCENT REGNAULT**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis directeur, Transport et approvisionnement gazier, chez Énergir;
2. Comme requis par la décision D-2012-171 (R-3800-2012), j'atteste des faits suivants :
 - a) En date du 31 janvier 2020, en fonction des paramètres ordonnés par la Régie de l'énergie (ci-après « Régie ») dans le cadre de la décision D-2012-171, le niveau d'inventaire minimum de gaz naturel liquéfié (ci-après « GNL ») pour les fins de la daQ dans les réservoirs de l'usine LSR, était de $26\,321\,10^3\text{ m}^3$, tel qu'il appert de l'annexe A,
 - b) De la même façon, en date du 28 février 2020, le niveau d'inventaire minimum de GNL pour les fins de la daQ dans les réservoirs de l'usine LSR, sera de $6\,728\,10^3\text{ m}^3$, tel qu'il appert de l'annexe A,
 - c) Or, en date du 1^{er} février 2020, le niveau d'inventaire de GNL pour les fins de la daQ dans les réservoirs de l'usine LSR était de $48\,402\,10^3\text{ m}^3$, soit un niveau supérieur aux niveaux minimums ci-dessus mentionnés;
 - d) Aucun élément, qu'il s'agisse de besoins plus élevés de la clientèle de l'activité réglementée, de la disponibilité moindre d'outils d'approvisionnement ou de tout autre facteur, ne diverge significativement de l'analyse présentée au plan d'approvisionnement 2019-2020 approuvé par la Régie;
3. Compte tenu de ce qui précède, GM GNL pourra utiliser les réserves de GNL normalement dévolues à la daQ, sous réserve du maintien des niveaux minimums ci-dessus mentionnés qui devront en tout temps être disponibles pour les fins de la daQ dans les réservoirs de l'usine LSR;

4. Au meilleur de ma connaissance, tous les faits allégués dans la présente déclaration sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 19 février 2020.

(s) Vincent Regnault

VINCENT REGNAULT

Directeur, Transport et approvisionnement
gazier

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 19^e jour de février 2020

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec